

ouvrier

job

intérim

artiste non-indépendant

1er emploi? job d'intérim?
**Savez-vous
que vous avez
droit à un**

**pécule de
vacances?**



Qu'est-ce que le pécule de vacances?

Lorsque vous avez travaillé durant l'année et que des cotisations sociales ont été payées, vous recevez, l'année suivante, un pécule de vacances sur base des prestations effectuées. Il existe 2 types de pécule :

- Le **simple pécule de vacances** que vous recevez sous forme de rémunération lorsque vous prenez un jour de congé payé.
- Le **double pécule de vacances** qui est une prime que vous recevez pour les vacances.

Qui va me verser le pécule de vacances?

- **Pour les employés**, il sera payé directement par votre employeur. Vous n'avez aucune démarche à faire. Plus d'information sur www.socialsecurity.be.
- **Pour les ouvriers et les artistes non indépendants**, c'est une caisse de vacances qui vous versera les deux péculs (simple et double) en une seule fois.
Pour recevoir votre pécule de vacances, vous DEVEZ seulement communiquer votre numéro de compte en banque personnel.



de l'argent pour vos vacances !

**Vite, je communique
mon numéro de compte!**

A qui dois-je communiquer mon numéro?

À la caisse de vacances auprès de laquelle votre employeur est affilié (celle-ci est mentionnée sur votre fiche de salaire).

Ex :

- pour un ouvrier du bâtiment > Caisse nationale patronale pour les congés payés dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics
- pour un ouvrier temporaire dans l'horeca > Office national des vacances annuelles (ONVA)

Plus d'info sur les caisses de vacances sur le site www.onva.fgov.be.

Si vous avez travaillé en tant qu'employé, vous n'avez aucune démarche à faire. Le pécule de vacances sera payé directement par votre employeur. Plus d'information sur le portail de la Sécurité Sociale, www.socialsecurity.be.



Comment le communiquer?

- Allez sur www.moncomptedevacances.be et connectez-vous :
 - > via l'app itsme®  ou MyGov.be  ;
 - > ou via un lecteur de cartes eID  ;
 - > ou via une clé numérique avec code de sécurité et nom d'utilisateur + mot de passe (par e-mail ou application mobile);
- Ou allez sur le website www.onva.fgov.be via le formulaire « Communiquez mon numéro de compte »;
- Ou appelez le contact center au (+32) 02 627 97 65 (lundi au vendredi, entre 8h et 16h);
- Ou venez à nos guichets d'accueil (plus d'infos sur www.onva.fgov.be > Contact).

Quand vais-je recevoir mon pécule de vacances?

Pour les ouvriers et artistes non-indépendants, dès que vous aurez communiqué votre numéro de compte bancaire et qu' il aura été validé par votre banque, vous pourrez recevoir votre pécule de vacances sur votre compte en banque.

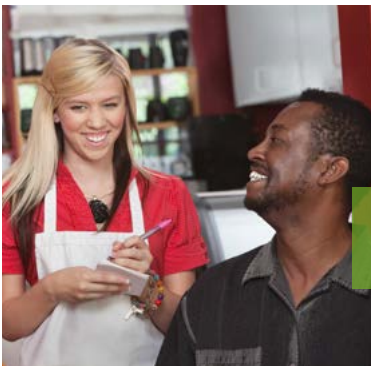
Le pécule est versé entre début mai et fin juin de l'année qui suit l'année de vos prestations.

Ex : J'ai travaillé en 2025 > Je recevrai mon pécule de vacances entre début mai et fin juin 2026.

**mon pécule
pour l'été**

Combien vais-je recevoir?

Connectez vous sur le service en ligne www.moncomptedevacances.be via itsme® ou MyGov.be ou via votre carte eID afin de consulter votre dossier personnel et de découvrir le montant de votre prochain pécule de vacances !





ONVA OFFICE NATIONAL DES VACANCES ANNUELLES
vos vacances, notre métier

Des questions?

> Consultez votre dossier électronique personnel sur
www.moncomptedevacances.be

> Consultez le site de l'Office national des vacances annuelles (ONVA)

www.onva.fgov.be

> Contactez le contact center
(+32) 02/627 97 65